

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

*Antibes Juan-les-Pins - Le Bar-sur-Loup - Bézaudun les Alpes - Biot - Bouyon - Caussols -
Châteauneuf - Cipières - La Colle sur Loup - Courmes - Conségudes - Coursegoules - Les Ferres -
Gourdon – Gréolières - Opio - Roquefort-les-Pins – La Roque en Provence - Le Rouret –
St-Paul-de-Vence - Tourrettes-sur-Loup - Valbonne -Vallauris Golfe-Juan - Villeneuve-Loubet*



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 MAI 2022
COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt-deux et le 16 mai à 16H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288 chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI, Michèle MURATORE, Eric CHALVIN, Jacques GENTE, Marguerite BLAZY, Marie-Rose BENASSAYAG, Anne-Marie BOUSQUET, Denis FERRER, Serge JOVER, Yves DAHAN, Audouin RAMBAUD, Marie ANASSE, Serge AMAR, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Marika ROMAN, Carole BONAUT, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth DEBORDE, Olivia LEVINGSTON, Eric PAUGET, David SIMPLOT, Hassan EL JAZOULI, Aline ABRAVANEL, Cédric BOURGON, Xavier WIIK, Delphine CAROSI, Alexia MISSANA, Arnaud VIE

PROCURATIONS :

Kevin LUCIANO à Jean LEONETTI, Georges VAZIA à Eric CHALVIN, Monique GAGEAN à Arnaud VIE, Christian LATY à Jean-Pierre DERMIT, Henriette VENTRE à Michel ROSSI, Albert CALAMUSO à Lionnel LUCA, Sylvie MARCHAND à Serge JOVER, Geneviève PIERRAT à Frédéric POMA, Eric DUPLAY à Serge AMAR, Michel MANAGO à Marinette LANGLAIS, Catherine LANZA à Christophe FONCK, Martine SAVALLI à Anne-Marie BOUSQUET, Claire BAES à Jean-Pierre DERMIT, Marc BORIOSI à Jean-Bernard MION, Isabelle GARCIA à Gérald LOMBARDO, Khéra BADAQUI HUGUENIN VUILLEMIN à Yves DAHAN, Alain BERNARD à Marika ROMAN

ABSENTS :

Dominique TRABAUD, Thérèse DARTOIS, Bernard GARNIER, François ZEMA, Simone TORRES-FORET DODELIN, Christophe ETORE, Françoise THOMEL, Laurence HARTMANN, Valérie ROLLAND, Marie OZENDA, Marion MUSSO, Céline LAMBIN

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CC.2022.062 - ADMINISTRATION GENERALE - PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 21 FEVRIER ET DU 21 MARS 2022 - APPROBATION

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire des lundis 21 février et 21 mars 2022.

CC.2022.063 - ADMINISTRATION GENERALE - COMPTE RENDU DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE du compte-rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire.

Arrivée de F. THOMEL et de C. LAMBIN (qui a procuration de B. GARNIER).

CC.2022.064 - ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE - OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Rapporteur : **MONSIEUR LUCA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver la convention cadre de partenariat entre la CASA et l'OFB,
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'environnement et à la biodiversité à signer la convention dont le projet est joint en annexe à la délibération, et les pièces afférentes à cette délibération,
- de prendre acte que des conventions d'application annuelles préciseront de manière détaillée un programme d'actions et feront l'objet de délibération annuelle en Bureau Communautaire.

CC.2022.065 - ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE - IRVE - ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES - CONVENTION TRIPARTITE AVEC ENEDIS ET LE GROUPEMENT CITELUM / IZIVIA / POLITI

Rapporteur : **MONSIEUR LUCA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver la convention de partenariat avec Enedis dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des IRVE, dont le projet est joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à son application.

Arrivée de S. TORRES FORRET DODELIN.

CC.2022.066 - RISQUES NATURELS ET MAJEURS - CONTRAT TERRITORIAL SMIAGE - DELEGATION COMPETENCE GEMAPI

Rapporteur : **MONSIEUR DERMIT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le contrat territorial entre la C.A.S.A. et le SMIAGE pour la période 2022-2025, portant délégation de compétence, mise en œuvre opérationnelle du schéma d'organisation des compétences locales de l'eau relative au grand cycle de l'eau et portant assistance dans le domaine de l'assainissement, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Risques Naturels à signer le contrat territorial ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;
- d'inscrire au Budget Annexe « GeMAPI », sur les Sections d'Investissement et de Fonctionnement, les sommes correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions éventuelles auprès des partenaires institutionnels référents ;
- de désigner Monsieur le Président Jean LEONETTI et Monsieur Jean-Pierre DERMIT comme membres titulaires au sein du Comité de Suivi du contrat territorial ;
- de désigner Messieurs Lionnel LUCA et Kevin LUCIANO en tant que représentants suppléants, pour siéger au sein du Comité de Suivi.

CC.2022.067 - ACTION CULTURELLE - SPL THEATRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES - NOUVELLE CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES DE GESTION ET D'EXPLOITATION 2022

Rapporteur : **MONSIEUR ROSSI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'abroger la convention approuvant la convention de prestations intégrées passée entre la CASA et la Société Publique Locale du Théâtre Communautaire d'Antibes et ses avenants ;
- d'approuver la nouvelle Convention de Prestations Intégrées de Gestion et d'Exploitation du « Théâtre Communautaire d'Antibes », dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

CC.2022.068 - ACTION CULTURELLE - ANTHEA - NOUVELLES CONVENTIONS-TYPE DE MECENAT

Rapporteur : **MONSIEUR ROSSI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'abroger la délibération n°CC.2020.258 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2020 relative à la convention type de mécénat ;
- d'approuver la nouvelle convention type de mécénat, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'approuver la nouvelle convention type de mécénat d'honneur dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que les actes nécessaires à intervenir ;
- d'affecter les recettes à la section de fonctionnement du Budget Annexe du Théâtre Communautaire d'Antibes.

CC.2022.069 - ACTION CULTURELLE - ANTHEA - NOUVELLE CONVENTION-TYPE DE PARTENARIAT

Rapporteur : **MONSIEUR ROSSI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'abroger la délibération n°CC.2019.038 du Conseil communautaire en date du 1^{er} avril 2019 relative à la convention type de partenariat entre la SPL « Théâtre Communautaire d'Antibes » et ses partenaires ;
- de prendre acte de la nouvelle convention type de partenariat qui sera passée entre la SPL « Théâtre Communautaire d'Antibes » et ses partenaires, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à intervenir ;
- d'affecter les recettes sur le compte 778, chapitre 77, du Budget Annexe du Théâtre Communautaire d'Antibes.

CC.2022.070 - ACTION CULTURELLE - ANTHEA - THEATRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES - TARIFICATION AVEC LE PALAIS NIKAIKA

Rapporteur : **MONSIEUR ROSSI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver la convention de billetterie entre la CASA et le Palais Nikaia, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération ;
- d'adopter les tarifs pour les spectacles « Starmania » et « -M- en concert », dont la grille tarifaire est jointe en annexe à la délibération ;
- d'actualiser en conséquence le recueil des tarifs communautaires ;
- que ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la délibération ;
- que les tarifs contenus en annexe à la délibération seront diffusés par tout moyen dans l'ensemble des lieux où leur application est nécessaire.

CC.2022.071 - ACTION CULTURELLE - MEDIATHEQUE COLETTE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE ET LE CCAS DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS - RENOUVELLEMENT

Rapporteur : **MONSIEUR ROSSI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la CASA, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Valbonne Sophia Antipolis, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'Action Culturelle à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la bonne exécution de la délibération.

CC.2022.072 - ACTION CULTURELLE - MEDIATHEQUE COLETTE - ACTIONS CULTURELLES COMMUNES AVEC L'ASSOCIATION VSA LELE - CONVENTION DE PARTENARIAT - RENOUVELLEMENT

Rapporteur : **MONSIEUR ROSSI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et l'Association VSA Lélé, dont le projet est joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Vice-président délégué à l'Action Culturelle à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Vice-président délégué à l'Action Culturelle à signer tout document relatif à la bonne exécution de la délibération.

CC.2022.073 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Principal produit par le Comptable Public ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.074 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière des Transports « Envibus », joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.075 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "EAU" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière Eau de la CASA ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.076 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "ASSAINISSEMENT" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière « Assainissement » de la CASA ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.077 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE "OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme Intercommunal de la CASA ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.078 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITE" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité » produit par le Comptable Public ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.079 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "EAU - ACTIVITES DELEGUEES" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Eau – Activités Délégées » de la CASA ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.080 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - ACTIVITES DELEGUEES" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Assainissement – Activités Délégées » produit par le Comptable Public ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.081 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "GEMAPI" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe « GeMAPI » produit par le Comptable Public ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

CC.2022.082 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES PEPINIERES - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget annexe des Pépinières, joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.083 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DU THEATRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe du Théâtre Communautaire d'Antibes, joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Arrivée de M. MUSSO.

Sortie de J. LEONETTI (qui a procuration de K. LUCIANO), la présidence est donnée à L. LUCA.

CC.2022.084 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 68 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), 1 VOIX CONTRE (M. MURATORE), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.085 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES TRANSPORTS - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière des Transports « Envibus », joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.086 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière de l'Eau, joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.087 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "ASSAINISSEMENT" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière « Assainissement », joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.088 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget de la Régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme Intercommunal,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.089 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITE" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.090 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "EAU - ACTIVITES DELEGUEES" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Eau – Activités Délégées », joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.091 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - ACTIVITES DELEGUEES" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Assainissement – Activités Délégées », joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.092 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "GEMAPI" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « GeMAPI »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.093 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES PEPINIERS - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe des Pépinières,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

CC.2022.094 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "THEATRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe du Théâtre Communautaire d'Antibes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

Retour de J. LEONETTI (qui a procuration de K. LUCIANO).

CC.2022.095 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 70 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), 1 VOIX CONTRE (M. MURATORE), APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Principal suivante :

- excédent d'investissement de 962 496,14 € reporté au poste budgétaire R001 ;
- affectation du solde disponible, soit 26 479 968,25 €, à l'excédent de fonctionnement reporté au poste budgétaire R002.

CC.2022.096 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE l'affectation de résultat de l'exercice 2021 suivante :

- excédent d'investissement de 1 227 880,06 € reporté au poste budgétaire R001 ;
- affectation du solde disponible, soit 3 381 225,31 €, à l'excédent d'exploitation reporté - poste budgétaire R002.

CC.2022.097 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE l'affectation de résultat de l'exercice 2021 suivante :

- excédent d'investissement de 104 850,60 € reporté au poste budgétaire R001 ;
- affectation du solde disponible, soit 190 152,01 €, à l'excédent d'exploitation reporté - poste budgétaire R002.

CC.2022.098 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE l'affectation de résultat de l'exercice 2021 suivante :

- déficit d'investissement de 243 287,12 € reporté au poste budgétaire D001 ;
- affectation du solde disponible, soit 739 025,37 €, à l'excédent d'exploitation reporté - poste budgétaire R002.

CC.2022.099 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE

l'affectation des résultats de l'exercice 2021 suivante :

- déficit d'investissement de 33 549,19 € reporté au poste budgétaire D001 ;
- affectation du solde disponible, soit 5 580,76 €, à l'excédent de fonctionnement reporté au poste budgétaire R002.

CC.2022.100 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITE" - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE

l'affectation des résultats de l'exercice 2021 suivante :

- déficit d'investissement de 2 062 719,88 € reporté au poste budgétaire D001 ;
- affectation du solde disponible, soit 11 480,32 €, à l'excédent de fonctionnement reporté au poste budgétaire R002.

CC.2022.101 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "EAU - ACTIVITES DELEGUEES" - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE

l'affectation de résultat de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Eau – Activités Délégées » suivante :

- excédent d'investissement de 2 106 198,43 € reporté au poste budgétaire R001 ;
- affectation de l'excédent d'exploitation de 1 731 357,65 € reporté au poste budgétaire R002.

CC.2022.102 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - ACTIVITES DELEGUEES" - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE

l'affectation de résultat de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Assainissement – Activités Délégées » suivante :

- déficit d'investissement de 519 508,25 € reporté au poste budgétaire D001 ;
- affectation du solde disponible, soit 797 918,92 €, à l'excédent d'exploitation reporté - poste budgétaire R002.

CC.2022.103 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "GEMAPI" - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE

l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « GeMAPI » suivante :

- excédent d'investissement de 2 681 663,26 € reporté au poste budgétaire R001 ;
- affectation du solde disponible, soit 638 595,44 €, à l'excédent de fonctionnement reporté au poste budgétaire R002.

CC.2022.104 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES PEPINIERS - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2021 suivante :

- déficit d'investissement de 125 807,69 € reporté au poste budgétaire D001 ;
- affectation du solde disponible, soit 28 529,38 €, à l'excédent de fonctionnement reporté au poste budgétaire R002.

CC.2022.105 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "THEATRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES" - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A : 71 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (C. BOURGON, A. ABRAVANEL, A. VIE, M. GAGEAN), APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Théâtre Communautaire d'Antibes » suivante :

- excédent d'investissement de 111 137,82 € reporté au poste budgétaire R001 ;
- affectation du solde disponible, soit 7 716,77 €, à l'excédent d'exploitation reporté - poste budgétaire R002.

CC.2022.106 - FINANCES - POLE INNOVATION - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SYMISA A LA CASA - ABROGATION

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'abroger la délibération n° CC.2018.004 du Conseil Communautaire du 19 février 2018 relative à la construction du Pôle Innovation et du Siège de la CASA ;
- d'abroger le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du SYMISA à la CASA annexé à la délibération n° CC.2018.004 ;
- que les dépenses réalisées et les recettes encaissées de la CASA au titre de la réalisation du Pôle Innovation soient répercutées intégralement au SYMISA.

CC.2022.107 - RESSOURCES HUMAINES - MISSIONS FACULTATIVES INCLUANT LE SOCLE COMMUN DES COMPETENCES DU CDG 06 - AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2018

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°1-2022 modifiant la convention-cadre 2018 pour l'exercice des missions facultatives incluant le socle commun des compétences proposé par CDG06, dont le projet est joint en annexe à la délibération, et tous les documents qui en découlent ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour tenir compte de cette nouvelle tarification à compter du 1er juillet 2022.

CC.2022.108 - RESSOURCES HUMAINES - COMITE SOCIAL TERRITORIAL (C.S.T.) - CREATION DE L'INSTANCE ET COMPOSITION

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- de maintenir le paritarisme au sein dudit Comité et de sa formation spécialisée en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, soit SIX représentants de l'employeur ;
- de fixer à six le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au Comité Social Territorial et à la formation spécialisée du comité ;
- de maintenir le recueil de l'avis des représentants du collège des représentants de l'établissement sur les questions relevant de la compétence dudit Comité et de sa formation spécialisée.

CC.2022.109 - RESSOURCES HUMAINES - COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (C.C.P.) - CREATION DE L'INSTANCE UNIQUE ET COMPOSITION

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE de fixer à trois le nombre de représentants titulaires à la commission consultative paritaire à compter du renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

CC.2022.110 - RESSOURCES HUMAINES - COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (C.A.P.) - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- de fixer à quatre le nombre de représentants titulaires à la Commission Administrative Paritaire relevant de la catégorie hiérarchique A (CAP A) à compter du renouvellement général des instances paritaires,
- de fixer à quatre le nombre de représentants titulaires à la Commission Administrative Paritaire relevant de la catégorie hiérarchique B (CAP B) à compter du renouvellement général des instances paritaires,
- de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires à la Commission Administrative Paritaire relevant de la catégorie hiérarchique C (CAP C) à compter du renouvellement général des instances paritaires.

CC.2022.111 - RESEAU ENVIBUS - REGIE DES TRANSPORTS ENVIBUS - ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL - AVENANT N°3

Rapporteur : **MONSIEUR OCCELLI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°3 à l'accord sur le temps de travail applicable au sein de la régie des transports Envibus, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit accord.

CC.2022.112 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER - CREATION D'UN POLE CERAMIQUE A VALLAURIS - REHABILITATION DE LA GALERIE MADOURA - DEMANDE D'AUTORISATION DU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : **MONSIEUR HUGUES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de mise en service, d'ouverture au public et notamment, sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, la visite de la Commission de Sécurité et le raccordement aux réseaux.

CC.2022.113 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE A VOCATION DE "CENTRE DE DEPOT CYCLE DE L'EAU " A BIOT - DEMANDE D'AUTORISATION DU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : **MONSIEUR HUGUES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE , DECIDE :

- de valider les objectifs exposés dans la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de mise en service, et notamment, sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, et le raccordement aux réseaux.

NB : le public est informé que les délibérations dans leur intégralité sont disponibles sur demande auprès des services, et sur le site de la CASA aggro-sophiaantipolis.fr